

Pour le Conseil des ministres du mercredi 18 septembre 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (parties A et C) :

— PARTIE A

Sur la proposition de la garde des sceaux, ministre de la justice :

- ordonnance relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne au moyen du droit pénal.
- ordonnance prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.
- décret portant substitution du tribunal judiciaire au tribunal de grande instance et au tribunal d'instance dans les textes réglementaires en application de l'article 95 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

— PARTIE C

Communication :

- du ministre de l'économie et des finances
 - du secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique
- Le soutien à la croissance des entreprises du numérique